

Interesseveräin Gaasperech a.s.b.l.  
56, rue Richard Wagner  
L-2711 Luxembourg

Réf.: 32F/2008/46 CH  
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 2 mars 2011

Madame,  
Monsieur,

Je me permets de revenir par la présente à mon courrier du 20 janvier 2011 relatif au projet de construction de la Ville pour la réalisation d'un foyer scolaire à l'adresse 60, rue de Gasperich, pour vous informer que je viens de délivrer, en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, une autorisation de bâtir définitive pour la construction dont question.

En application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, je tiens à vous informer qu'un recours en annulation contre ma décision peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 3 mois à partir de la présente notification, par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Bourgmestre,